



Prolongation de garde à vue

Par **nono4655**, le **07/06/2010** à **11:19**

Bonjourrrrrje viens vers vous pour un renseignement, j ai un ami qui a été placé en garde à vue suite vol harcèlement abus de confiance abus de bien sociaux. il a effectué que 9h de GAV.rnrnun mois plus tard les gendarmes donc vendredi dernier viennent chez lui pour lui signifier qu'il sera en prolongation de GAV le 21 juin au matin de 8h à 12h rnrnest il possible de lui signifier une prolongation de GAV ?rnrnson patron veut ce faire rembourser son préjudice par le biais de la caisse des congés de mon ami, a-t-il le droit vu qu'il y a une procédure?rnrnles objets retrouvés dans son habitation sont-ils des pièces à conviction? si oui pourquoi les objets sont repartis chez l'ex employeur de mon ami?rnrnpendant la perquisition ils ont pris des outils mais ces outils appartiennent a mon ami (outils volé dans une voiture, son ex employeur lui signe un chèque lui dit rachète toi tes outils l'assurance me les remboursera!!!) peut t il dire que les outils lui appartiennent dans cette condition ?rnrnmerci d avance pour les réponses